

# CHARTRE DE CONVIVIALITÉ RURALE

Anthisnes, Clavier, Marchin,  
Modave, Nandrin, Ouffet, Tinlot



## INTRODUCTION

Faire vivre la ruralité, c'est le travail que nous menons quotidiennement avec les associations, les citoyens, les écoles, les entreprises et les agriculteurs de notre territoire. Faire vivre la ruralité, c'est favoriser l'échange et les rencontres, c'est également favoriser un cadre de vie harmonieux au sein duquel chacun trouve sa place : l'autochtone et le nouvel arrivant, l'activité agricole et l'urbanisation croissante des villages, la biodiversité et l'activité économique, etc.

Cette charte est le fruit d'un travail collaboratif entre divers acteurs : des communes, la Fondation Rurale de Wallonie, le Centre des Technologies Agronomiques, des associations, des agriculteurs et le GAL Pays des Condruses. Elle se veut pondérée et promeut une notion essentielle afin que chacun s'épanouisse harmonieusement dans son cadre de vie : le respect.

À la lecture de ce texte, vous trouverez quelques règles élémentaires mais aussi des trucs et astuces qui avec votre concours permettront de rendre nos communes encore plus agréables à vivre. Bonne lecture.

Jean-François Pecheur  
*Directeur du GAL Pays des Condruses*



## COMMUNE PROPRE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Il est tellement plus agréable de circuler sur une route et dans un paysage propres...

Je m'abstiens de jeter mes déchets (canettes, cendriers, bouteilles, encombrants, papiers...) au bord des routes car «jeter par terre, c'est jeter en mer». Lorsque je transporte des déchets vers le parc à conteneurs, je veille à ce qu'ils ne s'envolent pas, en plaçant une bâche ou un filet sur ma remorque. **J'évite ainsi de disperser mes déchets dans l'environnement** et je limite les risques d'accident dus à la perte d'un objet ou d'une branche.

Respectons l'environnement, notre santé et celle de nos voisins en **ne brûlant pas nos déchets** qui libèrent des polluants ou des substances toxiques dans l'atmosphère.

**Les déchets de tonte de pelouse sont nocifs pour les animaux**, surtout pour les ruminants car l'herbe qui macère est toxique. Ne les versons donc pas dans le pré d'à côté, ni dans les talus et fossés de bords de routes, ni même en bordure de cours d'eau. Il est possible de les mettre dans un compost ou de les porter au parc à conteneurs.

### LE SAVEZ-VOUS ?

*Les déchets que nous abandonnons vivent longtemps (ex: entre 100 et 1000 ans pour une bouteille en plastique, 100 ans pour un briquet,...) et leur parcours est long. Certains iront jusqu'à l'océan («jeter par terre, c'est jeter en mer») et se retrouveront dans la chaîne alimentaire. Le bétail et d'autres animaux peuvent être blessés ou victimes d'une occlusion intestinale par ingestion de matières plastiques ou métalliques.*

### LE SAVEZ-VOUS ?

*Il est strictement interdit de brûler des matières plastiques, synthétiques ou en caoutchouc et de faire un feu à moins de 100 mètres de bâtiments, bois, vergers, champs de céréales, dépôt de paille ou de foin, ou de toutes autres matières combustibles.*

### LE SAVEZ-VOUS ?

*Dans la pelouse, les trèfles, pissenlits, pâquerettes... attirent les insectes pollinisateurs et sont favorables à la biodiversité.*

Au jardin comme au champ, **j'utilise judicieusement et raisonnablement (attention au surdosage, bien respecter la notice d'emploi) les produits phyto** afin d'éviter les pollutions des sols et des nappes phréatiques. De plus ils sont toxiques pour notre santé et risquent de se retrouver dans notre alimentation. Pensons à nos voisins, soyons particulièrement attentifs quand nous utilisons de tels produits, à respecter les limites de notre terrain.

Quant à nos **eaux usées**, traitons-les et épurons-les correctement, ne les évacuons pas dans le pré d'à côté ou dans la prairie d'en bas... Elles aussi peuvent polluer nos ruisseaux et les nappes phréatiques.



### LE SAVEZ-VOUS ?

*Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, les autorités communales doivent réduire fortement l'utilisation de pesticides : plus aucun trottoir ou allée publique bordés par un caniveau, un filet d'eau ou un cours d'eau ne pourront être pulvérisés avec des herbicides ou autres produits phytopharmaceutiques.*

*Les espaces publics seront donc gérés différemment, certains espaces conserveront leur aspect horticole mais d'autres permettront un plus grand développement de la nature. Cette législation concerne également les citoyens. Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014, il s'agira de respecter des «zones tampons» sans pesticide. Cela signifie qu'une attention particulière sera à appliquer :*

- aux terrains bordés par des trottoirs qui sont pourvus d'un filet d'eau : on ne pourra pas pulvériser à moins d'un mètre de celui-ci ;
- aux terrains bordés par un cours d'eau : on ne pourra pas pulvériser à moins de six mètres de celui-ci ;

*Des alternatives existent. Consultez par exemple : [www.adalia.be](http://www.adalia.be)*

## RURALITÉ À PARTAGER ET À PRÉSERVER

Lorsque nous intervenons sur notre maison, garage, bâtiment agricole, essayons que cela soit en continuité avec le bâti existant (matériau, forme, taille...). **Aménager les abords de notre maison ou de notre ferme est aussi l'occasion d'être en harmonie avec l'environnement** : évitons de stocker des matériaux au bord de la route, essayons aussi de choisir des couleurs qui s'intègrent dans le paysage, que ce soit pour nos maisons, pour les ballots dans les champs .... Et pourquoi pas fleurir notre façade avec des plantes mellifères ?!

Entre la route et le champ, le piéton profite de l'accotement pour circuler. Je veille à ne pas labourer trop près afin de **ne pas endommager l'assise de la route** et laisser un espace suffisant, large et sécurisé pour le déplacement des piétons. Il en est de même en bordure de cours d'eau où je veille à ne pas travailler la terre trop près de la berge.

Lorsque je me promène dans la campagne, **je veille à suivre les chemins et les sentiers** et ne pas piétiner les récoltes des champs alentour. De même, lorsque je dois les emprunter avec des engins agricoles, je veille à ce que ces derniers soient adaptés à la largeur des chemins.

### LE SAVEZ -VOUS ?

*Certains villages concourent aux prix de «Villages fleuris» et agrémentent ainsi l'environnement quotidien. Nos administrations communales possèdent un service «Urbanisme» pour nous renseigner sur les règles en vigueur et donner des conseils pour une bonne intégration de nos aménagements.*

### LE SAVEZ -VOUS ?

*Le domaine public impose un espace dégagé d'au moins un mètre de large de chaque côté de la route.*

### LE SAVEZ -VOUS ?

*Les chemins de remembrement ont été créés dans l'objectif d'éviter le morcellement des terres et de faciliter le travail des agriculteurs. Ce sont des voies publiques communales accessibles à tous. Lorsque je les emprunte, je suis respectueux des agriculteurs qui y circulent et indulgent par rapport à l'état parfois boueux de la route. Je n'oublie pas non plus les limitations de vitesse et les piétons qui s'y baladent.*

**Lors de la plantation des haies, choisissons des essences locales**, bien adaptées à nos régions. Nous les entretenons régulièrement par sécurité au bord des routes et par respect pour les voisins. Quand elles existent, évitons de les arracher ou de les brûler.

**La forêt est source de beauté et de quiétude.** Respectons la vie qui en découle : ne laissons pas notre chien effrayer les animaux, circulons sur les chemins prévus à cet effet, ne prenons pas le risque de nous y promener en période de chasse. Et aussi, n'y faisons pas vrombir les véhicules à moteur. Ils y sont interdits.

### LE SAVEZ -VOUS ?

*La haie est une précieuse alliée contre le vent et un excellent abri du soleil. Les essences indigènes (aubépine, prunellier, viorne, sorbier, églantier, cornouiller,...) sont mieux adaptées à notre sol et à notre climat, et donc plus résistantes. Leurs couleurs changent au fil des saisons et embellissent nos paysages. Elles offrent des fleurs, des fruits et servent aussi de zone de refuge, de reproduction, de nourriture pour la faune (papillons, escargots, hérissons, oiseaux,...). Elles contribuent donc au maintien de la biodiversité. Attention néanmoins à l'if, au laurier cerise et au buis, qui sont des causes d'intoxications souvent mortelles chez les herbivores. Évitez d'en planter si notre voisin possède du bétail.*



## CONVIVIALITÉ VILLAGEOISE

Pour mieux se comprendre et se connaître entre habitants, pour donner vie à nos villages, n'hésitons pas à prendre part aux différentes activités et festivités organisées. Les fêtes de village manquent parfois de bénévoles pour assurer la relève ; les fêtes de l'école sont l'occasion de donner un coup de main et de rencontrer d'autres parents ; les journées «fermes ouvertes» permettent aux agriculteurs de nous faire partager leur métier avec plaisir et passion. Toutes ces occasions de **rencontres contribuent à la convivialité de nos villages** et évitent qu'ils ne deviennent des «cités dortoirs».

Afin de ne pas voir disparaître les petits commerces de proximité, je les soutiens en y faisant mes emplettes. Ils contribuent à l'animation et à la vie de la commune ainsi qu'à la diversité de nos villages. Je préfère les produits locaux et du terroir. Ainsi **je favorise une agriculture familiale**, de chez nous et je limite mes déplacements.

Nos rues de campagne sont des espaces à partager entre tous les usagers. **Respectons les limitations de vitesse dans nos villages et adoptons une attitude courtoise et non-agressive.**

**Soyons patients et indulgents lorsque les convois agricoles ralentissent la circulation.** S'il en a la possibilité, l'agriculteur se rangera sur le côté et nettoiera le plus rapidement les routes salies par son activité. En attendant, profitons du paysage et ne mettons personne en danger en essayant de dépasser.

En tant qu'agriculteur, je réfléchis à **l'endroit qui dérange le moins pour stocker le fumier**, de manière à éviter l'écoulement de jus sur la route ou dans les ruisseaux, les odeurs et les désagréments visuels. Par courtoisie, j'éviterai si possible d'épandre les effluents d'élevage les week-ends et jours fériés.

Parmi les charmes de la campagne, il y a le calme... Nous l'apprécions tous. Veillons à respecter la tranquillité du voisinage en évitant les nuisances sonores tonitruantes qui se répètent ou se prolongent. Mais sachons aussi faire preuve d'indulgence... Les agriculteurs sont soumis à divers impératifs (conditions climatiques, temps limité pour la récolte,..) qui les amènent parfois, bien qu'ils ne le souhaitent pas, à travailler durant la nuit (moisson, ramassage de céréales, ouvrages demandant une urgence et ne tolérant aucun délai).

**Soyons compréhensifs vis à vis du bruit** qui en résulte. De même, une petite fête de temps à autre, une radio qui s'envole,... peuvent aussi être tolérés. Et, pensons-y, un voisin prévenu sera plus conciliant.

Être **propriétaire d'un chien** n'est pas anodin, il est important de l'élever dans de bonnes conditions. Tenons-le en laisse s'il a tendance à être agressif ou à effrayer le bétail. Combien de troupeaux n'ont pas pris la clé des champs suite à un aboiement de chien ? Je m'arrange pour qu'il n'aboie pas en permanence. Je ne le laisse pas non plus faire ses besoins sur la voie publique ni dans le jardin d'autrui.

Par courtoisie, **je veille à ne pas incommoder les voisins par des éclairages** puissants ou mal dirigés, même s'il est à la mode d'éclairer les jardins et les terrasses.

LE  
**SAVEZ-VOUS ?**

*Savez-vous que les travaux de tonte et de tronçonnage sont à éviter les dimanches et jours fériés ?*



## CONCLUSION

Parce que le monde évolue, nous devons nous assurer que nos habitudes de vie, nos réflexes et nos actions sont en accord avec le respect d'autrui et de l'environnement.

Cette charte témoigne d'une volonté de faire cohabiter l'ensemble des citoyens en totale harmonie :

La convivialité, le bon voisinage, le respect de notre environnement, le maintien de notre qualité de vie, sont autant de sujets dignes d'attention, afin de laisser aux générations futures, un cadre de vie admirable dans nos villages.

Dans l'espoir de vous compter parmi nos adhérents...



COLORIE  
TA PROPRE  
RURALITÉ

## Notes


## GAL du Pays des Condruses

Rue de la Charmille, 16  
4577 Strée

[www.galcondruses.be](http://www.galcondruses.be)



TP3216 - Graphisme : [www.synthese.be](http://www.synthese.be) - Illus : M. Saive

Editeur responsable : Eric Lomba - Président